



Gestion des membres (membre du comité)

Désignation de la fonction

- Fonction : Membre du comité de la section
- Organe supérieur : Président, Assemblée générale (AG)
- Élection : par l'AG, sur proposition du comité
- Collaboration : avec les autres membres du comité, le secrétariat, les commissions et groupes
- Remplacement : par le président ou un autre membre du comité

Tâches principales et engagement

- Participer aux séances du comité (5-10 séances par an)
- Contribuer à des projets ponctuels selon ses compétences et disponibilités
- Prend part à la vie associative (3-5 événements par an)
- Représenter l'association à l'extérieur si nécessaire

Tâches spécifiques et compétences attendues

- S'impliquer activement dans les missions collectives du comité [définies dans les statuts](#)
- Assumer des responsabilités selon ses compétences et ses centres d'intérêt
- Travailler de manière autonome, proactive et collaborative

Contribution à la gestion des membres

Qualités attendues

- Sens de l'écoute, posture bienveillante et capacité à créer du lien
- Vision inclusive et valorisation de l'engagement bénévole
- Sens de l'organisation et esprit d'analyse
- Intègre et personnalité orientée vers le sport
- Motivation à soutenir une organisation associative

Responsabilités spécifiques

- Veiller à la qualité de l'accueil, de l'intégration et du suivi des membres
- Favoriser la communication entre membres, groupes et commissions
- Mettre en valeur les contributions bénévoles (remerciements, valorisation, moments conviviaux)

Disponibilité

Plusieurs heures par semaine en moyenne

Dernière actualisation : 09-11-2025